

1/04/18		
Fonctions	Niveau - Coef.	Salaires
Directeur de la rédaction, rédacteur en chef, directeur artistique	3 - 326	5423,19 €
Rédacteur en chef, directeur artistique	2 - 299	4974,03 €
	1 - 272	4524,87 €
Chef de service, chef d'édition, premier secrétaire de rédaction	3 - 223	3709,73 €
	2 - 213	3543,37 €
Grand reporter (rédacteur ou photographe)	1 - 198	3293,84 €
	4 - 198	3293,84 €
Rédacteur, reporter, photographe, secrétaire de rédaction, infographe, éditeur vidéo, réviseur, maquettiste, iconographe	3 - 184	3060,94 €
Rédacteur, reporter, photographe, secrétaire de rédaction, infographe, éditeur vidéo, réviseur, maquettiste, iconographe	2 - 169	2811,41 €
Rédacteur, reporter, photographe, secrétaire de rédaction, infographe, éditeur vidéo, réviseur, maquettiste, iconographe	1 - 155	2578,51 €
Rédacteur stagiaire	Niveau - Coef.	Salaires
Stagiaire diplômé d'une école agréée	130	2 162,62 €
Stagiaire 2 <sup>e</sup> année	120	1 996,27 €
Stagiaire 1 <sup>re</sup> année (3)	110	1 829,91 €
Indemnité d'appareil photo		76,439 €

Presse quotidienne nationale : un accord a été conclu portant sur la grille et les classifications.

Presse magazine (hebdomadaire)

SEPM 1/06/2022			
Valeur du point :		17,0539 €	15,0347 €
Fonctions	Coeff.	1 <sup>re</sup> Catégorie	2 <sup>e</sup> Catégorie
Rédacteur en chef	220	3 751,86 €	3 307,63 €
Rédacteur en chef adjoint	188	3 206,13 €	2 826,52 €
Secrétaire général de rédaction	174	2 967,38 €	2 616,04 €
Premier rédacteur graphiste	174	2 967,38 €	2 616,04 €
Chef des informations	165	2 813,89 €	2 480,73 €
Premier secrétaire de rédaction	160	2 728,62 €	2 405,55 €
Secrétaire de rédaction unique	160	2 728,62 €	2 405,55 €
Chef de service	155	2 643,35 €	2 330,38 €
Second rédacteur graphiste	145	2 472,82 €	2 180,03 €
Second secrétaire de rédaction	145	2 472,82 €	2 180,03 €
Chef de service adjoint	145	2 472,82 €	2 180,03 €
Grand reporter	145	2 472,82 €	2 180,03 €
Chef de rubrique	142	2 421,65 €	2 134,93 €
Rédacteur graphiste	138	2 353,44 €	2 074,79 €
Secrétaire de rédaction	138	2 353,44 €	2 074,79 €
Reporter	130	2 217,01 €	1 954,51 €
Critique	127	2 165,85 €	1 954,51 €
Rédacteur rewriter	120	2 046,47 €	1 804,16 €
Rédacteur spécialisé	120	2 046,47 €	1 804,16 €
Rédacteur réviseur	120	2 046,47 €	1 804,16 €
Reporter photographe	120	2 046,47 €	1 804,16 €
Rédacteur graphiste adjoint	112	1 910,04 €	1 683,89 €
Reporter dessinateur	112	1 910,04 €	1 683,89 €
Secrétaire de rédaction adjoint	110	1 875,93 €	1 655,58 €*
Rédacteur traducteur	110	1 875,93 €	1 655,58 €*
Rédacteur	100	1 705,39 €	1 655,58 €*
Sténographe rédacteur	100	1 705,39 €	1 655,58 €*
Rédacteur stagiaire			
Stagiaires du 1 <sup>er</sup> au 24 <sup>e</sup> mois	97	1 655,58 €*	1 655,58 €*
Indemnité d'appareil photo : 65,76 €			

1<sup>re</sup> catégorie : + de 100 000 ex. - 2<sup>e</sup> catégorie : - de 100 000 ex. \*Dans les cas où l'application du point au coefficient fait ressortir une valeur inférieure au smic, il est retenu comme minima le niveau du smic au 1<sup>er</sup> mai 2022, soit 1645,58 €, augmenté de 10 euros.

Périodiques

FNPS 1/05/22			SEPM 1/06/2022			
Valeur du point					16,8170	14,9070
Fonctions	Coeff.		Fonctions	Coeff.	Catégorie 1	Catégorie 2
Directeur des rédactions	185	2 715 €	Rédacteur en chef	185	3 111,15 €	2 757,80 €
Rédacteur en chef	185	2 715 €	Rédacteur en chef adjoint	160	2 690,72 €	2 385,12 €
Rédacteur en chef adjoint	160	2 380 €	Secrétaire général de rédaction	140	2 354,38 €	2 086,98 €
Chef de service rédactionnel	140	2 105 €	Premier rédacteur graphiste	133	2 236,66 €	1 982,63 €
Secrétaire général de rédaction	140	2 105 €	Premier secrétaire de rédaction	133	2 236,66 €	1 982,63 €
Premier secrétaire de rédaction	133	2 016 €	Secrétaire de rédaction unique	133	2 236,66 €	1 982,63 €
Secrétaire de rédaction unique	133	2 016 €	Chef de rubrique	133	2 236,66 €	1 982,63 €
Premier rédacteur graphiste	133	2 016 €	Secrétaire de rédaction	112	1 884,50 €	1 669,58 €
Chef de rubrique	133	2 016 €	Rédacteur graphiste	112	1 884,50 €	1 669,58 €
Secrétaire de rédaction	112	1 706 €	Rewriter	110	1 849,87 €	1 655,58 €*
Rédacteur graphiste	112	1 706 €	Reporter	110	1 849,87 €	1 655,58 €*
Reporter	110	1 706 €	Reporter dessinateur	110	1 849,87 €	1 655,58 €*
Rewriter	110	1 706 €	Reporter photographe	110	1 849,87 €	1 655,58 €*
Rédacteur réviseur	110	1 706 €	Rédacteur spécialisé	110	1 849,87 €	1 655,58 €*
Reporter dessinateur	110	1 706 €	Rédacteur	100	1 681,70 €	1 655,58 €*
Reporter photographe	110	1 706 €	Rédacteur	100	1 655,58 €*	1 655,58 €*
Rédacteur spécialisé	110	1 679 €				
Rédacteur unique	105	1 679 €				
Rédacteur	100	1 661 €				
Rédacteur stagiaire						
Stagiaires 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> année	95	1 652 €	Stagiaires du 1 <sup>er</sup> au 24 <sup>e</sup> mois	97	1 655,58 €*	1 655,58 €*

Indemnité d'appareil photo : FNPS 52,00 € et SEPM 63,88 €

Catégorie 1 : plus de 100 000 exemplaires. Catégorie 2 : moins de 100 000 exemplaires.

L'accord entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022 passe le coefficient du secrétaire de rédaction et celui du rédacteur graphiste de 110 à 112, pour la presse périodique relevant du Syndicat des éditeurs de la presse magazine (SEPM).

## Radios locales privées

1/01/2022 - augmentation de 1,1 % pour le point A et de 0,3 % pour le point B

Valeur du point : jusqu'à l'indice 120 (A)	13,15 €
Valeur du point : à partir de l'indice 121 (B)	10,07 €

Fonctions		Coeff.	Salaires
Rédacteur en chef	4 <sup>e</sup> échelon	radio type 2	230 2 686,09 €
		radio type 1	220 2 585,00 €
	3 <sup>e</sup> échelon	radio type 2	220 2 585,00 €
		radio type 1	210 2 484,30 €
	2 <sup>e</sup> échelon	radio type 2	210 2 484,30 €
		radio type 1	200 2 383,60 €
1 <sup>er</sup> échelon	radio type 2	195 2 333,26 €	
	radio type 1	185 2 232,55 €	
Coordinateur de la rédaction	4 <sup>e</sup> échelon	radio type 2	195 2 333,26 €
		radio type 1	185 2 232,55 €
	3 <sup>e</sup> échelon	radio type 2	190 2 282,91 €
		radio type 1	180 2 182,20 €
	2 <sup>e</sup> échelon	radio type 2	185 2 232,55 €
		radio type 1	175 2 131,85 €
1 <sup>er</sup> échelon	radio type 2	179 2 172,14 €	
	radio type 1	169 2 071,43 €	
Reporter-rédacteur-présentateur	4 <sup>e</sup> échelon	radio type 2	170 2 081,51 €
		radio type 1	160 1 980,80 €
	3 <sup>e</sup> échelon	radio type 2	160 1 980,80 €
		radio type 1	150 1 880,10 €
	2 <sup>e</sup> échelon	radio type 2	147 1 849,89 €
		radio type 1	137 1 749,19 €
1 <sup>er</sup> échelon	radio type 2	141 1 789,50 €	
	radio type 1	131 1 688,77 €	

Journaliste stagiaire			
Diplômé ou 2 <sup>e</sup> année	radio type 1 et 2	127	1 648,49 €
Non diplômé, 1 <sup>er</sup> année avec expérience antenne radio	radio type 1 et 2	123	1 608,21 €*
Non diplômé, 1 <sup>er</sup> année		120	1 578,00 €*
Expression bilingue à l'antenne	5 points au minimum		50,35 €

Les échelons - 4<sup>e</sup> échelon : à l'initiative de l'employeur. 3<sup>e</sup> échelon : après 6 ans d'ancienneté dans la fonction dans l'entreprise (durée du stage non prise en compte). 2<sup>e</sup> échelon : entre plus de 3 ans et moins de 6 ans d'ancienneté dans la fonction dans l'entreprise (durée du stage non prise en compte). 1<sup>er</sup> échelon : jusqu'à 3 ans d'ancienneté dans la fonction dans l'entreprise (durée du stage non prise en compte).

Les types de radio - Type 1 : Les services indépendants de proximité (catégorie CSA : A et B). Type 2 : Les services décrochant sur un réseau national (catégorie CSA : D et E).

\* Augmentation du smic au 01/05 : 1 645,58 €

## Piges radios

Point A au 1/12/2021			
Journée de présentation ou reportages (amplitude = ou > à 6 h)	radio type 3	12 points	157,84 €
	radio types 1 et 2	10 points	131,53 €
Vacation de présentation ou reportage (amplitude < à 6 h)	radio type 3	8 points	105,22 €
	radio types 1 et 2	6 points	78,92 €
Document sonore (commandé ou accepté, diffusé ou non)	radio type 3	5 points	65,77 €
	radio types 1 et 2	3 points	39,46 €

Rappel dispositions convention collective / Les rémunérations minima sont majorées :

\* du 13<sup>e</sup> mois (article 25).

\* des primes d'ancienneté, suivant l'ancienneté en qualité de journaliste professionnel dans l'entreprise et dans la profession (article 23), qui se cumulent le cas échéant avec l'effet des échelons.

\* pour les piges : les congés payés et le 13<sup>e</sup> mois peuvent être payés par l'employeur à l'occasion de chaque pigue, ou chaque mois. Ces éléments doivent apparaître sur le bulletin de salaire.

Retrouvez les grilles de salaires sur notre site :

[www.snj.fr](http://www.snj.fr)

Rubrique Journalisme > Rémunération

## Agences de presse

Un accord de branche conclu à la Fédération française des agences de presse (FFAP), non signé par le SNJ, prévoit une grille commune pour tous les types d'agences Cette grille s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour les agences photographiques (affiliées au Saphir), les agences radio (Satev) et les agences de presses d'informations générales (Sapig). La réduction du barème des agences de presse audiovisuelles (Satev) est lissée sur quatre années, au terme desquelles il rejoindra le barème commun aux autres types d'agences. Attention : pour les salariés déjà en poste, l'application de cet accord ne peut entraîner aucune baisse de rémunération. Consulter l'accord de branche sur le site Internet du SNJ.

## Audiovisuelles, photographique, radio et informations générales

	Fonctions	Agences audiovisuelles du 01/01/22 au 31/12/22	Autres types d'agences
Groupe 8	Rédacteur en chef	4 021 €	3 491 €
	Rédacteur en chef adjoint	3 468 €	3 137 €
Groupe 7	Secrétaire général de rédaction	3 372 €	3 137 €
	Chef de service/Chef de bureau	2 970 €	2 884 €
Groupe 6	Éditorialiste	3 481 €	2 631 €
	Chef de service adjoint	2 624 €	2 631 €
	Chef des informations	2 960 €	2 631 €
	Chef de rubrique	2 820 €	2 631 €
	Chef de d'édition	2 820 €	2 631 €
	Chef de projet éditorial	2 820 €	2 631 €
Groupe 5	Secrétaire de rédaction expert	2 726 €	2 378 €
	Éditeur photo expert	2 726 €	2 378 €
	Éditeur numérique expert	2 726 €	2 378 €
	Rédacteur maquettiste expert	2 726 €	2 378 €
	Grand reporter	2 474 €	2 378 €
	Rédacteur-reporter expert	2 390 €	2 378 €
	Reporter photo expert	2 390 €	2 378 €
	Reporter vidéo (ou JRI) expert	2 390 €	2 378 €
	Infographiste expert	2 390 €	2 378 €
	Rédacteur-reporter-présentateur expert	2 390 €	2 378 €
Groupe 4	Secrétaire de rédaction confirmé	2 326 €	2 176 €
	Rédacteur-reporter confirmé	2 214 €	2 176 €
	Reporter photo confirmé	2 214 €	2 176 €
	Reporter vidéo (ou JRI) confirmé	2 214 €	2 176 €
	Infographiste confirmé	2 214 €	2 176 €
	Rédacteur-reporter-présentateur confirmé	2 214 €	2 176 €
	Éditeur photo confirmé	2 214 €	2 176 €
	Éditeur numérique confirmé	2 214 €	2 176 €
	Rédacteur maquettiste confirmé	2 214 €	2 176 €
	Rédacteur maquettiste junior	2 094 €	1 973 €
Groupe 3	Rédacteur-reporter junior	2 038 €	1 973 €
	Reporter photo junior	2 038 €	1 973 €
	Reporter vidéo (ou JRI) junior	2 038 €	1 973 €
	Infographiste junior	2 038 €	1 973 €
	Rédacteur-reporter-présentateur junior	2 038 €	1 973 €
	Éditeur photo junior	2 038 €	1 973 €
	Éditeur numérique junior	2 038 €	1 973 €
	Rédacteur maquettiste junior	2 038 €	1 973 €
	Secrétaire de rédaction débutant	1 771 €	1 771 €
	Groupe 2	Rédacteur-reporter débutant	1 771 €
Reporter photo débutant		1 771 €	1 771 €
Reporter vidéo (ou JRI) débutant		1 771 €	1 771 €
Infographiste débutant		1 771 €	1 771 €
Rédacteur-reporter-présentateur débutant		1 771 €	1 771 €
Éditeur photo débutant		1 771 €	1 771 €
Éditeur numérique débutant		1 771 €	1 771 €
Rédacteur maquettiste débutant		1 771 €	1 771 €

Prime de langue + 10 %

## Hebdomadaires et périodiques régionaux (FPPR)

au 1 <sup>er</sup> /07/2022		
Valeur du point	+ 1,8 %	4,127 €
Fonctions	Nouveaux Coeff.	Salaires
Rédacteur en chef	617	2 546,36 €
Rédacteur en chef adjoint	567	2 340,01 €
Secrétaire général de la rédaction Chef d'édition	485	2 001,60 €
Journaliste polyvalent 3 <sup>e</sup> échelon Chef de service ou d'agence	468	1 931,44 €
Secrétaire de rédaction multimédia 2 <sup>e</sup> échelon Premier secrétaire de rédaction	452	1 865,40 €
Secrétaire de rédaction 2 <sup>e</sup> échelon Rédacteur détaché Journaliste polyvalent 2 <sup>e</sup> échelon	441	1 820,01 €
Reporter photo 2 <sup>e</sup> échelon Secrétaire de rédaction multimédia 1 <sup>er</sup> échelon	425	1 753,98 €
Journaliste polyvalent 1 <sup>er</sup> échelon Secrétaire de rédaction 1 <sup>er</sup> échelon	419	1 729,21 €
Reporter photo 1 <sup>er</sup> échelon	419	1 729,21 €
Stagiaires		
du 13 au 24 <sup>e</sup> mois	413	1 704,45 €*
du 1 <sup>er</sup> au 12 <sup>e</sup> mois	413	1 704,45 €*

Indemnité d'appareil photographique personnel 38,11 €

Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :

- Pour tenir compte du tirage : au-dessus de 20 000 exemplaires, + 10 %.

- Pour tenir compte de la périodicité : \* bi-hebdo, + 10 % \* tri-hebdo, + 15 %.

N.B. : Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels.

\* Attention : le salaire minimum professionnel garanti (SMPG), directement issu de l'accord sur la RTT du 30 juin 1999 (article 9), passe à 1727,90€. Le salaire réel du coefficient 413 ne peut donc, à ce jour, être inférieur à 1727,90€.

## Quotidiens régionaux

		1/11/17	0,40 %
Valeur du point :			17,12829 €
Fonctions	Coef.	Salaires	
Rédacteur en chef	300	5 138,49 €	
Rédacteur en chef adjoint	250	4 282,07 €	
Secrétaire général de rédaction	220	3 768,22 €	
Premier Secrétaire de rédaction	190	3 254,37 €	
Chef de service, Chef du service photo, Chef de centre, agence ou rédaction, détachée 3 <sup>e</sup> échelon	180	3 083,09 €	
Grand reporter	175	2 997,45 €	
Chef de rubrique, Sous-chef de service, Rédacteur politique, Chef de centre, agence ou rédaction détachée 2 <sup>e</sup> échelon	160	2 740,53 €	
Reporter 2 <sup>e</sup> échelon, Chef photographe, Chef rédacteur traducteur, Chef sténographe	155	2 654,88 €	
Chef de centre, agence ou rédaction, détachée 1 <sup>er</sup> échelon, Secrétaire de rédaction ou d'édition 3 <sup>e</sup> échelon	150	2 569,24 €	
Reporter 1 <sup>er</sup> échelon ou détaché 2 <sup>e</sup> échelon	145	2 483,60 €	
Rédacteur traducteur 3 <sup>e</sup> échelon	140	2 397,96 €	
Secrétaire de rédaction, ou d'édition 2 <sup>e</sup> échelon, Rédacteur principal ou détaché 1 <sup>er</sup> échelon, Reporter photographe C, Rédacteur traducteur 2 <sup>e</sup> échelon, Sténographe rédacteur 3 <sup>e</sup> échelon	135	2 312,32 €	
Rédacteur 3 <sup>e</sup> échelon	130	2 226,68 €	
Secrétaire de rédaction ou d'édition 1 <sup>er</sup> échelon, Rédacteur 2 <sup>e</sup> échelon, Rédacteur traducteur 1 <sup>er</sup> échelon, Sténographe rédacteur 2 <sup>e</sup> échelon, Reporter photographe B	120	2 055,39 €	
Rédacteur (après un an de titularisation)	115	1 969,75 €	
Rédacteur 1 <sup>er</sup> échelon	110	1 884,11 €	
Reporter dessinateur, Sténographe rédacteur 1 <sup>er</sup> échelon, Reporter photographe A, Rédacteur traducteur débutant	100	1 712,83 €	
Rédacteur stagiaire			
Stagiaire du 13 <sup>e</sup> au 24 <sup>e</sup> mois	107	1 832,73 €	
Stagiaire du 1 <sup>er</sup> au 12 <sup>e</sup> mois	95	1 627,19 €	

## Quotidiens départementaux

1/02/18			0,40 %
Valeur du point :			16,2747 €
Fonctions	Coef.	Salaires	
Rédacteur en chef	230	3 758,15 €	
Rédacteur en chef adjoint	190	3 104,56 €	
Chef de service	160	2 614,37 €	
Secrétaire de rédaction	140	2 287,57 €	
Chef de centre	140	2 287,57 €	
Reporter 2 <sup>e</sup> échelon	135	2 205,87 €	
Secrétaire de rédaction adjoint	130	2 124,17 €	
Rédacteur détaché 2 <sup>e</sup> échelon	130	2 124,17 €	
Reporter 1 <sup>er</sup> échelon	125	2 042,47 €	
Rédacteur sténo 2 <sup>e</sup> échelon	120	1 960,78 €	
Reporter photo 2 <sup>e</sup> échelon	120	1 960,78 €	
Rédacteur détaché 1 <sup>er</sup> échelon	120	1 960,78 €	
Rédacteur polyvalent	120	1 960,78 €	
Rédacteur 2 <sup>e</sup> échelon (*)	115	1 879,08 €	
Rédacteur sténo 1 <sup>er</sup> échelon	110	1 797,38 €	
Reporter photo 1 <sup>er</sup> échelon	110	1 797,38 €	
Rédacteur après deux ans de stage	110	1 797,38 €	
Rédacteur stagiaire			
Stagiaire du 12 <sup>e</sup> au 24 <sup>e</sup> mois	100	1 633,98 €	
Stagiaire du 1 <sup>er</sup> au 12 <sup>e</sup> mois	90	*1 470,58 €	

Les augmentations s'appliquent sur les salaires minimaux.

\* ATTENTION : aucune rémunération brute mensuelle ne peut être inférieure au smic (10,03 € par heure). Le smic référence 151,66 h s'élève à 1 521,22 € bruts mensuels au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

(\*) Concerne le rédacteur ayant trois années d'ancienneté en plus du stage.

## Tarifs de piges

	Quotidiens parisiens	Presse magazine (SEPM)	Périods (FNPS)
À compter du :	1/12/2017	1/06/2022	1/05/2022
Augmentation de :	0,5 %	2 %	
Feuilleton (**) (25 lignes de 60 signes et espaces)	66,98	55,07	
Feuilleton (1500 signes) pour une diffusion à 5 000 ex. et moins			47,50
Feuilleton (1500 signes) pour une diffusion à plus de 5 000 ex.			50
L'écho	19,50	23,14	
Vacation sports (résultats)	20,57		
Vacation sports (avec commentaires)	30,62		
Chaque dessin accepté	101,40	84,66	
Croquis (ou illustrations d'articles) :			
le premier	60,97	54,44	
le deuxième	41,14	41,06	
le troisième	20,58	23,09	
Cabochon, lettrine illustrée, cul de lampe		33,20	
Indemnité d'appareil photo	76,439	65,76	52

Augmentation SPPMO : Elle a été jugée trop modeste par les syndicats qui ne l'ont pas validée.

(\*\*) Le feuilleton incomplet est rémunéré au prorata du nombre de lignes.

**Photos et dessins :** L'Etat a fixé par décret à 64,96 € la rémunération minimum de la commande « d'une image fixe, ou d'une série d'images ayant le même objet et réalisées dans un même lieu ». Ce barème est indexé sur l'évolution du smic. Ce barème minimum s'entend avant congés payés, 13e mois et ancienneté. À noter : pour les dessins, les accords conventionnels conclus en presse magazine et presse quotidienne nationale prévoient un montant supérieur (lire ci-dessus).

## Les barèmes de l'UPP (cession de droits)

L'association diffuse des barèmes indicatifs à tenter de faire respecter. Quelques exemples pour des photos d'information générale (couleur et N&B). Les recommandations complètes sur <http://www.upp-auteurs.fr/actualites.php?actualite=549>

Catégorie	1/4 page	1/2 page	3/4 page	1 page	Couverture
0 à 40 000 exp.	136	171	205	240	410
100 à 200 000	221	276	332	384	661
800 000 à 1 500 000	413	517	624	727	1 284
3 500 000 et plus	618	775	931	1 087	1 861

## Agences de presse

1/01/2020	
Agences de presse radio	
Rédacteur-reporter-présentateur	
Fourniture d'un son	45,00 €
Fourniture d'un papier	50,00 €
journée de journaux radio	
< ou = à 6 h de travail	100,00 €
> à 6 h de travail	115,00 €
Agences de presse photographiques	
Reporter photo	
demi-journée	70,00 €
journée	140,00 €
Agences de presse audiovisuelles	
Cas 1 - reporter vidéo ou JRI	
agence de presse ayant conclu avec un diffuseur audiovisuel soit un contrat de correspondance locale ou régionale, soit un contrat EAI relatifs à l'actualité intervenant dans une zone géographique déterminée	
La journée	100,00 €
La journée (si le JRI assure également le commentaire)	115,00 €
Cas 2 - reporter vidéo ou JRI	
agence de presse qui n'entre pas dans le cas n°1	
La journée	130,00 €
Agences de presse écrite	
Rédacteur-reporter	
Feuilleton de 1 500 signes	52,00 €

## Le Journaliste

n° 346 (n° 491 depuis 1918)

102<sup>e</sup> année - octobre 2022

Rédaction - Administration

33, rue du Louvre, 75002 Paris

Tél. : 01.42.36.84.23 - Fax : 01.45.08.80.33

lejournaliste@snj.fr

Directeur de la publication : Emmanuel POUPARD

Rédacteur en chef : Alexandre BUISINE

Secrétaires de rédaction : Claire VERDIER

et Yannick ALLONGUE

- Abonnement 1 an :

- Adhérents SNJ : 10 € / Non-adhérents SNJ : 35 €

Tirage 3 500 exemplaires

Ont participé à ce numéro du Journaliste :

Aline BRACHET, Alexandre BUISINE, Serge CIMINO,

Yannick DEDIEU, Pierre DIDIER, Florianne FINET,

Vincent LANIER, Audrey LETELLIER, Loïc SCHVARTZ.

CPAPP 0224 S 07478

Impression Falck and Co

94120 Fontenay-sous-Bois